

Assurance Accidents Corporels 24h/24

Faire une mauvaise chute dans l'escalier, se déboîter l'épaule en jouant au tennis, se couper gravement en cuisine... les accidents sont inévitables. Vous pouvez, par contre, limiter leurs conséquences financières en souscrivant à une assurance contre les accidents corporels.

Lorsqu'un indépendant est victime d'un accident corporel, la mutualité intervient à des degrés limités. Le barème de l'INAMI détermine le niveau de remboursement des soins de santé ainsi que des frais de médicaments et de traitement. Mais cette intervention limitée est sans commune mesure avec les frais médicaux très élevés en cas d'accident grave. Sans compter qu'aucun dédommagement n'est prévu durant le premier mois en cas d'incapacité totale de travail. De plus, l'indemnité quotidienne maximale ne s'élève qu'à 30,23 € sans charge de famille et à max. 48,39 € avec charge de famille pour la première année (du 2ème ou 12ème mois) entre 30,23 € et 49,26 € par jour (barèmes INAMI 01/10/2010) dès le 13ème mois pour invalidité totale et permanente.

Enfin, aucune indemnité n'est prévue en cas de décès pour couvrir vos proches.

Grâce à l'assurance Accidents Corporels 24h/24, l'indépendant **peut désormais s'assurer à tout moment contre l'imprévu.** En effet, l'objectif est de vous couvrir contre tout accident corporel survenant dans le cadre de votre activité professionnelle ou de la vie privée. En un mot, le but est d'offrir aux indépendants à titre principal, les mêmes garanties que l'assurance Accident du travail dont bénéficient les travailleurs salariés.

Vos avantages :

L'assurance Accidents Corporels 24h/24 vous offre **tous les avantages de l'Assurance Accident du Travail** et vous assure également en cas d'accident dans la vie privée.

- Votre incapacité est **couverte 7 jours** par semaine.
- Vous bénéficiez d'une **couverture décès.**
- La rémunération prévue dans le contrat peut être **adaptée en fonction de l'évolution de vos revenus.**

Exemples :



Annie, Restaurateur indépendant

Simulation : L' Assurance Accidents Corporels 24h/24.

Annie, restaurateur indépendant, détermine une rémunération annuelle de 40.000 €. Elle chute grièvement dans sa cuisine et se retrouve paraplégique à l'âge de 35 ans. Son invalidité est totale et définitive.

L'assurance lui verse immédiatement un capital de 698.040 € ($40.000 \text{ €} \times 100 \% \times 17,451$). Elle peut ainsi faire face aux frais médicaux et matériels et continuer à subvenir aux besoins de sa famille.



Tom, Libraire indépendant

Tom est libraire indépendant. Il fixe le montant de sa rémunération à 30.000 €. Un dimanche en peignant sa maison, il se casse une jambe en tombant de l'échelle et se retrouve en incapacité de travail pour 14 semaines. Dès le 8ème jour après l'accident, il recevra une indemnité journalière de 73,97 € soit ($30.000 \text{ €} \times 90 \% : 365$) et ce, jusqu'au moment où il reprendra ses activités. L'assurance lui rembourse également ses frais de consultations chez le médecin et les frais de traitement à l'hôpital.